

VILLE  
DE  
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS  
Canton de Baume les Dames  
Arrondissement de Besançon

COMMUNE DE BAUME LES  
DAMES

(N°INSEE : 25047)

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

**Date de convocation**

06/12/2022

**Date d'affichage**

19/12/2022

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 12 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le DOUZE DECEMBRE, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de DECEMBRE.

**Etaients présents (20) :**

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Soazig BONFILS.

**Procurations données (4) :**

Christelle LAMBERT donne pouvoir à Emilie GOGAND  
Sandra BOUHESANE donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF  
Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Laure THIEBAUT  
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

**Absents (5) :**

Bruno DEBRIE  
Philippe RONDOT  
Emmanuelle WISSANG-GIRARD  
Charline BARDEY  
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**Délibération n° J18/2022**

**Objet : Tarifs 2023 DSP Complexe Touristique**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la nouvelle grille tarifaire proposée par ULVF Vacances pour 2023 relative au complexe touristique.

TARIFS 2023 (Taxe de séjour non incluse)

**CAMPING \*\*\***

	Jusqu'au 26/06 A partir du 29/08	A partir du 27/06 Jusqu'au 28/08
Personne de + 14 ans	4.85 €	6.90 €
Enfant de 4 à 14 ans	3.70 €	5.00 €
Emplacement (5 pers maxi)	5.60 €	6.50 €
Animal	2.50 €	3.50 €
Electricité	2.90 €	3.80 €
Tente / voiture supplémentaire	5.50 €	6.50 €

Taxe de séjour : 0.60 € / personne / jour /adulte, détail disponible à la réception

**SALLE D'ACTIVITES Le chalet d'Aucroix**

Journée ou soirée (de midi à midi)	230 €
Forfait week-end (vendredi soir au dimanche matin)	340 €

**HALTE CAMPING CAR Site en face de la halte fluviale**

Camping-car du 01/01 au 31 /12	11.50 €
Enfant de 4 à 18 ans	2.70 €
Douche	2.80 €
Vidange sans nuitée	2.00 €

Taxe de séjour HCC : 0.60 € / personne / jour/adulte, détail disponible à la réception

**CHALETs (HLL 4 et 6 places)**

	01/01 au 07/04	08/04 au 26/05	27/05 au 30/06	01/07 au 08/07	09/07 au 15/07	16/07 au 29/07	29/07 au 12/08	13/08 au 19/08	20/08 au 02/09	03/09 au 30/09	01/10 au 31/12
1 nuit de 4 à 6 personnes	87 €	87 €	87 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	110 €	87 €	87 €
1 semaine 4 à 6 personnes	315 €	350 €	360 €	425 €	574 €	630 €	693 €	630 €	574 €	427 €	357 €

**CHALETs HLL**

Du 24 au 25/12 et du 31/12 au 01/01	110 €
Caution	250 €
Location de draps (la paire + taies)	9.00 €
Location serviette de toilette	3.00 €
Forfait ménage	80.00 €
Tarif animal / jour	8.00 €
Frais de dossier de réservation	20.00 €

NB : pas de réservation à la nuitée en haute saison

Taxe de séjour : 0.80 € / personne / jour / par adulte/ détail disponible à la réception

**Il est proposé au Conseil municipal de valider l'ensemble des tarifs du complexe touristique pour l'année 2023.**

**Vote du Conseil :**

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,  
Arnaud MARTHEY

